



**VILLE DE SAINTE-ADELE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 février 2025, le projet de règlement 1314-2021-Z-19 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter une correction au type de milieu T2.2.

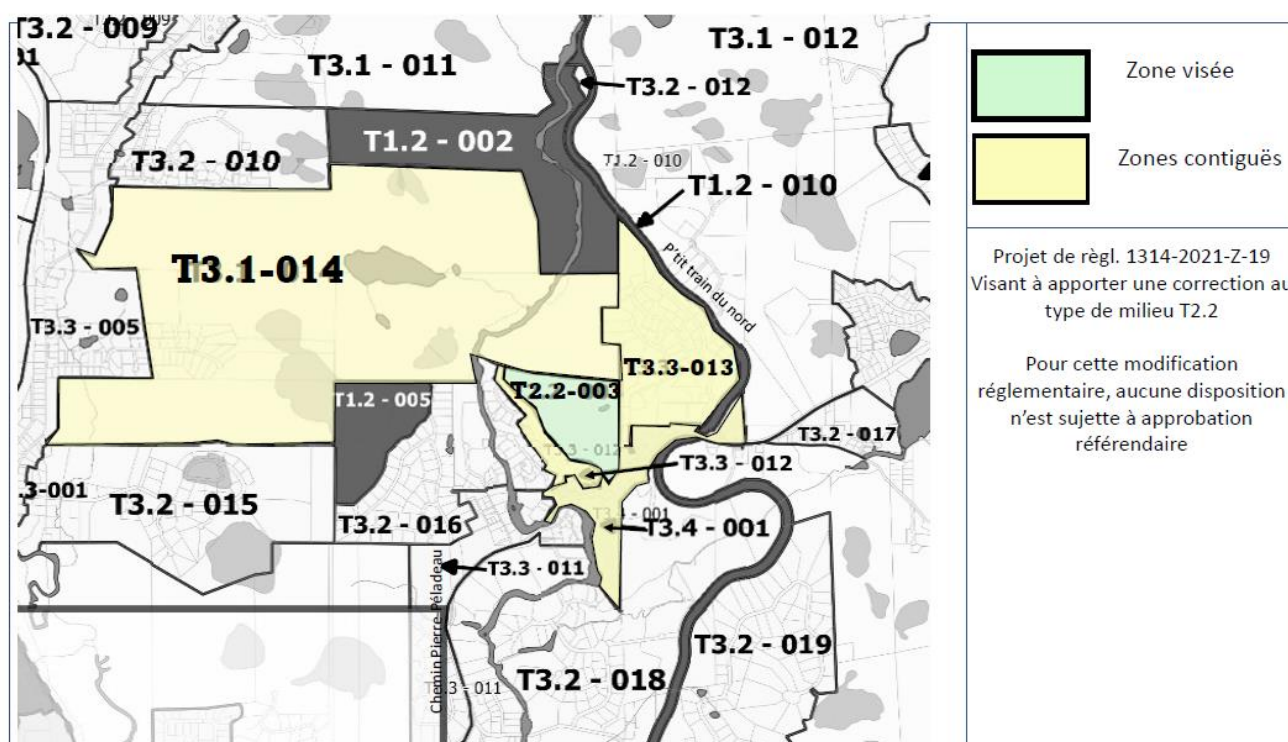
À la suite de l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 4 mars 2025, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à apporter une correction au type de milieu T2.2.

Les zones visées sont : T2.2-003

Les zones contiguës sont : T3.1-014, T3.3-012, T3.3-013, T3.4-001



Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADELE, le 20 février 2025

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques